



Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20260629-2026_121_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Mise à disposition de la salle l'Expo entre la Ville de Gex et l'association ORAMA AHK, pour la période du 1^{er} Septembre 2026 au 31 Août 2031 (3.6.)**

Service : Population (PG-DQ)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la demande de l'association ORAMA AHK en date du 18 Juin 2026, sollicitant la mise à disposition de la salle l'Expo, sis 39 rue Ernest Zégut et appartenant à la Ville de Gex,

VU la convention de mise à disposition jointe à la présente,

CONSIDÉRANT qu'il convient de déterminer les rapports entre la commune et l'association ORAMA AHK,

DÉCIDE

- DE SIGNER** la convention de mise à disposition précitée avec l'association ORAMA AHK, pour une durée de 5 années, du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2031. La mise à disposition se fait à titre gracieux et représente un avantage en nature.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 29 Juin 2026.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 30 juin 2026 et publiée sur le site internet de la Ville le 30 juin 2026.